

(19)



**Europäisches Patentamt**  
**European Patent Office**  
**Office européen des brevets**

(11) Numéro de publication:

**0 147 448**  
**B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication du fascicule du brevet:  
**09.03.88**

(51) Int. Cl.<sup>4</sup>: **E 05 D 15/54**

(21) Numéro de dépôt: **84902456.7**

(22) Date de dépôt: **21.06.84**

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/FR 84/00158**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 85/00194 (17.01.85 Gazette 85/2)**

(54) **BLOC-PORTE DE SECURITE.**

(30) Priorité: **24.06.83 FR 8310434**

(43) Date de publication de la demande:  
**10.07.85 Bulletin 85/28**

(45) Mention de la délivrance du brevet:  
**09.03.88 Bulletin 88/10**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE FR GB LI LU NL SE**

(56) Documents cités:  
**FR - A - 467 957**  
**FR - A - 646 181**  
**FR - A - 2 411 944**  
**GB - A - 463 612**

(73) Titulaire: **ZACHARIASEN, Janine Marie née GONDE,**  
**Ancien Chemin de Cailly, Houpeville F-76770 Malaunay**  
**(FR)**

(72) Inventeur: **ZACHARIASEN, Janine Marie née GONDE,**  
**Ancien Chemin de Cailly, Houpeville F-76770 Malaunay**  
**(FR)**

(74) Mandataire: **Sauvage, Renée, CABINET**  
**SAUVAGE 100 bis, avenue de Saint-Mandé,**  
**F-75012 Paris (FR)**

**EP 0 147 448 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

La présente invention concerne, d'une manière générale, de nouvelles structures de blocs-portes améliorant la sécurité des personnes, selon le préambule de la revendication 1.

Les bâtis de portes couramment utilisés ont des feuillures haute, gauche et droite, orientées dans le même sens, c'est-à-dire telles qu'elles ne permettent l'ouverture que vers l'intérieur ou que vers l'extérieur, et les dispositifs de support et de guide en rotation, gonds, paumelles ou pivots, qui équipent habituellement les portes sont fixes et disposés de côté intérieur, par référence au sens normal d'ouverture, de sorte qu'il n'est pas possible de dégondrer, depuis l'extérieur, une porte fermée.

Or, une telle possibilité de dégondrage serait tout-à-fait souhaitable, par exemple, pour libérer un enfant qui s'est enfermé à clé ou au verrou dans une pièce et qui ne sait plus comment ouvrir, ou pour ouvrir un local fermé par une porte dont la serrure est bloquée.

On sait également qu'il n'est pas rare que des personnes soient prises de malaise dans des locaux exigus, tels que les toilettes ou les salles de bains, et si elles viennent à tomber derrière la porte qui s'ouvre vers l'intérieur du local, il n'est pas possible de leur porter secours sans fracturer la porte.

Pour remédier à cette situation, dans les immeubles récents, les portes de tels locaux s'ouvrent vers l'extérieur. Cette solution a cependant l'inconvénient de rendre difficile la circulation dans les couloirs qui doivent être élargis au détriment de la surface habitable; par ailleurs, dans les immeubles anciens, il est fréquemment impossible d'implanter des locaux sanitaires réglementaires, faute de place.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en permettant de dégondrer, depuis l'extérieur, une porte s'ouvrant normalement vers l'intérieur et, pour ce faire, elle a pour objet un bloc-porte de sécurité qui comprend, d'une part, une huisserie sans feuillure haute, mais à feuillures latérales gauche et droite à profils inversés, et une porte gondée sur un côté de ladite huisserie pour pouvoir pivoter et s'ouvrir vers l'intérieur du local qu'elle équipe et, d'autre part, au moins une paire de dispositifs de support et de guide en rotation comprenant chacun un premier élément récepteur adapté à être fixé à la porte et un second élément récepteur adapté à être fixé à l'huisserie, les deux éléments étant susceptibles de venir en correspondance et d'être réunis par un pivot selon leur axe longitudinal, des moyens de commande permettant de dégager ledit pivot de l'un desdits éléments récepteurs, caractérisé en ce que lesdits moyens de commande sont accessibles au moins depuis la face extérieure de la porte par rapport à son sens d'ouverture, grâce à quoi une porte s'ouvrant vers l'intérieur peut être dégondrée depuis l'extérieur et être extraite de l'huisserie vers l'extérieur.

Grâce à la suppression de la feuillure haute et à l'inversion des profils des feuillures droite et gau-

che, l'huisserie ne gêne pas l'extraction vers l'extérieur de la porte dégondrée.

On connaît certes, déjà, d'après GB-A-463 612 des moyens de montage d'une fenêtre qui permettent d'inverser son sens d'ouverture par un système de dégondrage commandé depuis l'intérieur du local équipé de cette fenêtre, mais rien dans ce document ne suggère la possibilité d'agir aussi depuis l'extérieur du local et d'extraire purement et simplement la fenêtre vers l'extérieur. Ce document constitue l'état de la technique le plus pertinent.

Selon l'invention, les moyens de commande peuvent indifféremment agir sur la partie mâle (pivot) ou la partie femelle (élément récepteur) du dispositif.

Ainsi, il est possible, depuis l'extérieur du local, de séparer les deux éléments du dispositif bien que celui-ci se trouve de l'autre côté de la porte par rapport à la personne intervenante.

Dans une forme d'exécution préférée, les moyens de commande du pivot sont également accessibles depuis la face intérieure de la porte, de sorte qu'une personne enfermée dans un local dont la serrure ne fonctionne plus, peut se libérer elle-même.

L'invention trouve également son application dans l'inversion du sens d'ouverture d'une porte en fonction des besoins, la porte pouvant être gondée sur l'huisserie sans feuillure haute et dont les feuillures ont un profil inversé, de telle sorte qu'elle s'ouvre normalement vers l'intérieur si cela ne pose pas de problème particulier à l'usager, tandis qu'elle peut être gondée de manière à s'ouvrir vers l'extérieur si l'appartement est occupé, par exemple, par une personne handicapée.

Une autre application de l'invention est la réalisation d'un bloc-porte de sécurité comprenant une porte coupe-feu susceptible d'être ouverte vers l'extérieur ou vers l'intérieur, selon le sens de déplacement des personnes se trouvant dans le local à évacuer.

Pour ce faire, le bloc-porte comprend, de première part, une huisserie sans feuillure haute et dont les feuillures de gauche et de droite ont un profil inversé, de seconde part, une porte coupe-feu gondée sur ladite huisserie, tant sur le côté droit que sur le côté gauche, à l'aide de dispositifs du type précité, par référence au sens de poussée s'exerçant sur la porte coupe-feu, de troisième part, un couple de barres d'ouverture anti-panique disposées respectivement d'un côté et de l'autre de la porte et adaptées à désengager les pivots des dispositifs se trouvant du côté de l'huisserie qui permet l'ouverture de la porte dans le sens de la poussée exercée sur l'une ou l'autre barre d'ouverture et, de quatrième part, des moyens de verrouillage actionnés par celle des barres d'ouverture qui a été la première à être poussée et bloquant l'autre barre.

Quelle que soit l'application, les moyens de commande dégageant les pivots peuvent être constitués par une pièce qui présente une découpe adaptée à recevoir un organe de manœuvre, tel qu'un carré ou un triangle mâle ou fe-

melle, une clé, un tournevis, ou même une pièce de monnaie, et qui est réuni à, comprend, ou permet l'accès à, des moyens d'entraînement venant en prise avec ledit pivot ou avec son élément récepteur.

Ces moyens d'entraînement, qui peuvent également être commandés par serrure ou verrou à clé, ou par tout autre moyen, peuvent être à crémaillère, levier, came excentrique, ressort, vis sans fin, ou tout autre mécanisme équivalent.

Lors qu'une paire de dispositifs du type précité équipe respectivement les parties inférieure et supérieure d'une porte, les moyens de commande peuvent être constitués par une crémone dont les tringles inférieure et supérieure sont adaptées à dégager respectivement le pivot des dispositifs inférieur et supérieur, à l'instar du dispositif connu d'après FR-A-467 957.

L'invention permet enfin, par une adaptation appropriée, de rendre dégondable vers l'extérieur une porte à huisserie classique s'ouvrant normalement vers l'intérieur.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description ci-après, faite en référence aux dessins annexés dans lesquels:

– la figure 1 est une vue en coupe d'une porte dans son huisserie classique, avec grossissement de la feuillure de droite,

– la figure 2 représente le schéma de principe du bloc-porte de sécurité selon l'invention,

– la figure 3 montre en détail le bloc-porte selon une des formes d'exécution,

– les figures 4a et 4b représentent des bâtis ayant des feuillures à profil d'ouverture inversé,

– les figures 5a à 5c montrent d'autres formes de bâtis angulaires à profil d'ouverture inversé,

– les figures 6a et 6b représentent respectivement une huisserie pré-adaptée au gondage de la porte sur le montant de gauche ou le montant de droite en vue de l'inversion du sens d'ouverture et une coupe prise selon la ligne VIb–VIb de la figure 6a,

– la figure 7 représente les différentes positions de la commande de dégondage,

– la figure 8 indique la position des pivots de dégondage en cas d'encastrement pour permettre une ouverture à 90°,

– les figures 9 et 10 représentent des variantes d'exécution des moyens d'entraînement des pivots,

– la figure 11 montre l'extraction du pivot et le dégondage,

– La figure 12 illustre une variante d'exécution utilisant une crémone pour l'extraction du pivot,

– les figures 13a à 13d illustrent les différentes étapes du dégondage d'une porte selon l'invention,

– les figures 14a à 14c montrent l'adaptation de la technique selon l'invention à un bloc-porte existant selon l'art antérieur,

– la figure 15 représente en perspective le dispositif utilisé à la figure 14c,

– la figure 16a représente une forme de porte utilisant un bâti sans feuillure et les figures 16b et 16c montrent l'utilisation d'une came à butée per-

mettant de donner un sens d'ouverture à une telle porte,

– la figure 17 est une vue en perspective de la came à butée des figures 16b et 16c et,

– la figure 18 représente l'adaptation de l'invention à la réalisation d'un bloc-porte coupe-feu.

Si l'on se réfère à la figure 1, on voit une porte 1 montée sur une huisserie classique dont les bâtis 2a et 2b présentent des feuillures 40 de même sens. Le pivot 3 est fixe et disposé du côté de la face intérieure 1' de la porte, de sorte qu'il n'est pas possible de le dégondé depuis la face extérieure 1''.

La figure 2 montre une porte 1 montée dans une huisserie selon l'invention, c'est-à-dire telle que les bâtis 2c et 2d ont des feuillures dont le profil est inversé. Une telle huisserie permet de gondé indifféremment la porte 1 sur le bâti 2c ou sur le bâti 2d, de sorte que la porte peut s'ouvrir dans un sens ou dans l'autre. A la figure 2, on a schématisé la présence d'un pivot à droite et d'un autre à gauche, l'un servant de charnière et l'autre de serrure.

Si l'on se réfère maintenant à la figure 3, on retrouve la porte 1 fermée avec sa face intérieure 1' et sa face extérieure 1'', les deux bâtis de l'huisserie 2c et 2d et le pivot 3. La référence 4 désigne un organe d'entraînement du pivot 3 et la référence 5 un organe de commande de l'organe d'entraînement 4. Des exemples de relation entre organe de commande, organe d'entraînement et pivot sont illustrés aux figures 9, 10, 12 et 15 décrites plus loin. L'organe de commande 5 est logé dans un perçage 37 prévu à cet effet dans la porte et il est accessible aussi bien depuis la face extérieure 1'' que depuis la face intérieure 1' de la porte. La référence 6 désigne le pêne de la serrure.

On comprend qu'en manœuvrant l'organe 5, par exemple, depuis la face 1'' de la porte et, par suite, l'organe 4, on peut soulever le pivot 3 et dégondé la porte, puis l'extraire vers l'extérieur grâce à l'inversion des profils des feuillures des bâtis 2c et 2d.

Les figures 4a, 4b, 5a à 5c, montrent différentes possibilités pour la réalisation d'huisseries à bâti (2e, 2f); 2g, 2h, 2i; 2j, 2k; 2l, 2m) ayant des feuillures dont le profil est inversé et dont la forme est fonction de ce que la porte aura elle-même une feuillure.

Les figures 6a et 6b montrent une huisserie dont les montant 2n et 2p ont une feuillure dont le profil est exactement opposé. Cette feuillure comporte une découpe respectivement 7a et 7b pour la gâche de la serrure et un perçage respectivement 8a et 8b pour le vissage d'une tige filetée portant la partie femelle 3a du gond adapté à recevoir le pivot 3. Il suffit de dévisser l'élément 8a du bâti 2p et de le revisser dans le perçage 8a du bâti 2n pour inverser le sens d'ouverture de la porte.

La figure 7 montre différentes positions de la commande de dégondage: en applique 9, semi-encastree 9a, encastrée 9b et à mortaiser 9c. On notera que les commandes 9, 9a et 9b correspon-

dent au boîtier 27 de la figure 15 et que la commande 9c correspond à l'organe 4 de la figure 3.

La figure 8 montre l'emplacement où doit nécessairement être implanté le pivot encastré 3 pour que la porte 1 puisse ouvrir à 90°.

Diverses formes d'exécution du mécanisme d'extraction du pivot 3 sont données aux figures 9 à 12.

A la figure 9 une découpe carrée 10 est prévue dans une pièce 11 se prolongeant par un bras de levier 12 dont la fourche 13 vient en prise avec un téton 14 prévu sur le pivot 3a. En faisant tourner la pièce 11 à l'aide d'un organe de manœuvre approprié introduit dans la découpe 11, on repousse le téton jusqu'en 14a, ce qui soulève le pivot 3a. Une lame de ressort 15 est adaptée à retenir le pivot 3a en position par pénétration de son doigt de maintien 16 dans des crans 17 prévus sur le pivot 3a.

A la figure 10, la découpe carrée 10a est pratiquée dans une pièce 11a dont la périphérie 18a, partiellement dentée, est adaptée à venir en prise avec une zone dentée correspondante 19 prévue sur le pivot 3b. Comme dans le cas de la forme d'exécution de la figure 9, une lame de ressort 15a présentant un doigt de retenue 16a est adaptée à retenir le pivot 3b par pénétration dans un cran approprié 17a.

Il est bien entendu que la découpe 10 ou 10a n'est pas nécessairement carrée: elle peut revêtir toute forme manœuvrable et même se réduire à une simple fente.

La figure 11 schématise le dégondage de la porte par soulèvement selon la flèche F1 du pivot 3c et séparation selon les flèches F2 et F3 du premier élément 21 et du second élément 20 d'un gond qui sera décrit en détail à propos de la figure 15.

Une autre variante d'exécution est représentée à la figure 12 où le mécanisme d'entraînement des pivots 3d est constitué par les tringles 23 d'une crémone, désignée dans son ensemble par 24.

Si l'on en vient aux figures 13a à 13d, on voit les différentes étapes du dégondage d'une porte:

- la figure 13a montre la porte fermée,
- la figure 13b représente la porte en état normal d'ouverture,
- à la figure 13c, le pivot 3 a été extrait de l'élément femelle 20 dépendant du bâti 2d.

- à la figure 13d, la porte 1 est en cours d'extraction de l' huisserie. On comprend que cette extraction n'est possible que par suite de l'utilisation d'une huisserie 2c, 2d sans feuillure haute et dont les feuillures gauche et droite ont un profil inversé.

Les figures 14a à 14c montrent l'adaptation de la technique selon l'invention à un bloc-porte existant.

La figure 14a montre une porte 1, gondée en 3' sur un bâti 2i, tandis que son penne 6' pénètre dans un bâti 2h. Cette porte ne peut s'ouvrir que vers l'intérieur puisque les feuillures 40 des bâtis 2i et 2h et la feuillure haute non visible sur le dessin s'opposent au pivotement de la porte 1 vers l'extérieur. Pour adapter un tel bloc-porte à la

technique selon l'invention, il suffit de dégondrer la porte 1 et de scier la partie en grisé à la figure 14a et la partie supérieure de la porte sur une largeur similaire: on obtient alors la structure représentée à la figure 14b. La feuillure du bâti 2i est partiellement complétée par un tasseau 26 qui porte l'élément femelle du gond (figure 15). La feuillure haute est également partiellement complétée par un tasseau approprié. L'angle (figure 14c) de la porte 1 est, de son côté, garni d'un boîtier 27 monté sur une cornière 28 de renforcement: il est en effet nécessaire de renforcer l'angle de la porte puisque le sciage de cette dernière a éliminé une notable portion du bloc de renforcement de la structure isoplane. La porte 1 aura, au préalable, été percée selon 37, de manière à pouvoir accéder depuis la face 1'' à la découpe 10 (figure 15) permettant l'actionnement de la pièce (non visible sur la figure) capable d'actionner la barrette 38 qui vient en prise avec l'encoche prévue (figure 11) dans la tête 22 du pivot 3c pour soulever ce dernier et l'extraire de l'élément femelle 20.

Au lieu de scier la porte, on pourrait très bien la laisser telle quelle et scier la feuillure gauche 40 et la feuillure haute. Dans ce cas, le tasseau 26 et la cornière de renforcement 28 seraient inutiles et l'on pourrait monter directement le boîtier 27 sur la porte et l'élément femelle 20 sur le bâti 2i débarrassé de sa feuillure.

La figure 16a montre une porte 1, montée battante dans une huisserie 2q, 2r sans feuillure. Pour pouvoir empêcher temporairement une telle porte de pivoter vers l'intérieur ou vers l'extérieur, l'invention propose de munir le bâti 2q de l'organe de blocage représenté isolément à la figure 17. Cet organe de blocage, qui constitue une came à butée, comprend un axe 32 duquel dépendent deux plaques métalliques 29 et 30 à 90° susceptibles d'occuper trois positions: la partie débordante de la plaque 29 peut jouer son rôle tandis que la partie débordante de la plaque 30 est escamotée (figure 16b), ou inversement (figure 16c) ou les parties débordantes des deux plaques peuvent être escamotées simultanément mettant ainsi le dispositif de blocage hors service (cas de la figure 16a). Une fente 31 prévue à chaque extrémité de l'axe 32 permet de faire tourner l'organe de blocage et de modifier l'orientation des plaques 29 et 30 selon le sens d'ouverture voulue pour la porte. Aux figures 16b et 16c la référence 33 désigne des aimants adaptés à maintenir la porte fermée contre la plaque métallique 29. La référence 34 de la figure 16 désigne un balai d'étanchéité, et la référence 35 de la figure 16c une charnière double action.

La figure 18 montre une porte coupe-feu, montée sur des pivots 3a et 3b à l'aide de dispositifs du type précédemment décrits, les bâtis 2c, 2d étant à feuillure inversée. La porte 1 est pourvue, sur chacune de ses faces, d'une barre d'ouverture anti-panique 36a, 36b qui constitue les moyens de commande des moyens d'entraînement des pivots 3a et 3b. Il est prévu un dispositif de verrouillage 39, tel que dès qu'une pression est appliquée

sur l'une des barres d'ouverture anti-panique 36a ou 36b, l'autre barre se trouve bloquée. Ainsi, en cas d'évacuation selon la flèche F4, un appui sera exercé sur la barre 36a avec, pour effet, le dégon-  
dage côté 2c, et la porte s'ouvrira selon la flèche F5.

Si, au contraire, la poussée s'exerçait selon la flèche F4' sur la barre 36b, cela entraînerait le dégon-  
dage côté 2d et la porte s'ouvrirait selon la flèche F6.

Par soulèvement de l'une des barres d'ouverture 36a et 36b, il est possible de dégonder la porte et de l'extraire vers soi, l'appui sur les barres provo-  
quant, lui, l'ouverture de la porte, comme indiqué ci-dessus.

L'application de l'invention aux portes coupe-  
feu offre, en outre, les avantages suivants:

- la forme biaise des montants évite le blocage de la porte de l'huisserie en cas de dilatation,
- la porte peut être dégonnée de l'intérieur et de l'extérieur,
- l'étanchéité aux fumées est renforcée par la dilatation si le bloc-porte est métallique,
- l'huisserie est conçue de telle sorte que les montants ne deviennent pas des ponts ther-  
miques,
- l'utilisation de goupilles formant pivot, avec bagues en régule, fondant en cas d'élévation criti-  
que de la température, empêche le serrage des charnières.

Les feuillures pourront être de formes différen-  
tes et plus ou moins profondes, selon que l'huis-  
serie sera en bois, en métal, ou en matière plasti-  
que, et éventuellement démontable. Elles pour-  
ront être à battement, à butée rapportée ou à bu-  
tée à came mobile plate ou cambrée. Les portes  
pourront avoir une feuillure ou pas en fonction du  
matériau utilisé (bois, métal, matière plastique ou  
verre trempé). Les portes pourront être ferrées sur  
pivot mâle ou nœud femelle. Les charnières pour-  
ront être, soit encastrées, soit en saillie. La serrure,  
en saillie ou encastrée, pourra être munie d'un  
blocage du pêne à l'ouverture pour faciliter l'ex-  
traction de la porte.

Il ressort de la description qui précède que l'in-  
vention apporte de nouveaux moyens assurant la  
sécurité des personnes, permettant l'inversion du  
sens d'ouverture des portes selon les besoins, et  
dont l'adaptation à des structures existantes est  
simple et économique.

## Revendications

1. Bloc-porte de sécurité comprenant, d'une  
part, une huisserie sans feuillure haute, mais à  
feuillures latérales (40) gauche et droite à profils  
inversés, et une porte (1) gondée sur un côté de  
ladite huisserie pour pouvoir pivoter et s'ouvrir  
vers l'intérieur du local qu'elle équipe et, d'autre  
part, au moins une paire de dispositifs de support  
et de guide en rotation comprenant chacun un  
premier élément récepteur adapté à être fixé à la  
porte et un second élément récepteur adapté à  
être fixé à l'huisserie, les deux éléments étant sus-  
ceptibles de venir en correspondance et d'être  
réunis par un pivot (3, 3a, 3b, 3c) selon leur axe

longitudinal, des moyens de commande (10, 10a)  
permettant de dégager ledit pivot de l'un desdits  
éléments récepteurs, caractérisé en ce que lesdits  
moyens de commande (10, 10a) sont accessibles  
au moins depuis la face extérieure (1'') de la porte  
par rapport à son sens d'ouverture, grâce à quoi  
une porte s'ouvrant vers l'intérieur peut être dé-  
gonnée depuis l'extérieur et être extraite de l'huis-  
serie vers l'extérieur.

2. Bloc-porte selon la revendication 1, caracté-  
risé en ce que les moyens de commande sont  
constitués par une pièce (11, 11a) ayant une dé-  
coupe (10, 10a) susceptible de recevoir un or-  
gane de manœuvre, ladite pièce étant réunie à, ou  
comprenant, ou donnant accès à des moyens  
d'entraînement (13, 18a) venant en prise avec le-  
dit pivot (3, 3a, 3b, 3c).

3. Bloc-porte selon la revendication 1, dont la  
pane de dispositifs de support et de guide en rota-  
tion équipe respectivement les parties inférieure et  
supérieure d'une porte, caractérisé en ce que les  
moyens de commande sont constitués par une  
crémone (24) dont les tringles inférieure et  
supérieure (23) sont adaptées à dégager respecti-  
vement les pivots (3d) des dispositifs inférieur et  
supérieur.

4. Bloc-porte de sécurité selon la revendication  
1, caractérisé en ce que la porte est une porte cou-  
pe-feu (1), gondée sur l'huisserie, tant sur le côté  
droit que sur le côté gauche, à l'aide de dispositifs  
tels que définis dans l'une quelconque des reven-  
dications 1 à 3, et en ce qu'il est prévu, d'une part,  
un couple de barres d'ouverture anti-panique  
(36a, 36b) disposées respectivement d'un côté et  
de l'autre de la porte (1) et adaptées à dégager les  
pivots (3a, 3b) des dispositifs se trouvant du côté  
de l'huisserie qui permet l'ouverture de la porte  
(1) dans le sens (F5) de la poussée (F4) exercée  
sur l'une ou l'autre barre d'ouverture (36a) et,  
d'autre part, des moyens de verrouillage (39) ac-  
tionnés par celle des barres d'ouverture (36a) qui  
a été la première à être poussée et bloquant l'autre  
barre (36b).

## Patentansprüche

1. Sicherheitstüreinheit, die einerseits einen  
Türstock ohne oberen Anschlag, jedoch mit seit-  
lichen Anschlägen (40) rechts und links mit um-  
gekehrtem Profil und eine an einer Seite des ge-  
nannten Türstocks eingehängte Tür (1), die ver-  
schwenkt werden und sich ins Innere des Raums  
öffnen kann, der mit ihr ausgerüstet ist, und ande-  
rerseits wenigstens ein Paar von Vorrichtungen  
zum Halten und Drehführen umfasst, von denen  
jede ein erstes Aufnahmeelement, welches zur  
Befestigung an der Tür geeignet ist, und ein zwei-  
tes Aufnahmeelement aufweist, welches zur Be-  
festigung an dem Türstock geeignet ist, wobei die  
zwei Elemente in Zuordnung gebracht und in  
Richtung ihrer Längsachse durch eine Schwenk-  
achse (3, 3a, 3b, 3c) vereinigt werden können  
und Betätigungsmittel (10, 10a) ermöglichen,  
dass die Schwenkachse aus einem der genannten  
Aufnahmeelemente freigesetzt werden kann, da-  
durch gekennzeichnet, dass die Betätigungsmittel

(10, 10a) zumindest von der Aussenseite (1'') der Tür in Bezug auf ihren Öffnungssinn zugänglich sind, wodurch eine sich zum Inneren öffnende Tür von ausserhalb ausgehängt und nach aussen aus dem Türstock herausgenommen werden kann.

2. Türeinheit nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die Betätigungsmittel von einem Teil (11, 11a) gebildet sind, welches eine Ausnehmung (10, 10a) aufweist, die ein Betätigungsorgan aufnehmen kann, wobei der Teil mit Antriebsmitteln (13, 13a), die in Eingriff mit der Schwenkachse (3, 3a, 3b, 3c) bringbar sind, vereinigt ist, solche umfasst oder zu solchen Zugang gibt.

3. Türeinheit nach Anspruch 1, deren Paar von Vorrichtungen zum Haltern und zur Drehführung jeweils an dem unteren und dem oberen Teil einer Tür angebracht ist, dadurch gekennzeichnet, dass die Betätigungsmittel von einem Schubstangenriegel (24) gebildet sind, mit dessen unterer und oberer Stange (23) die jeweiligen Schwenkachsen (3d) der unteren und oberen Vorrichtung freisetzbar sind.

4. Sicherheitstüreinheit nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die Tür eine Feuerschutztür (1) ist, die sowohl an der rechten Seite als auch an der linken Seite des Türstocks mit Hilfe von Vorrichtungen gemäss einem der Ansprüche 1 bis 3 eingehängt ist, und dass einerseits ein Paar Notöffnungsstangen (36a, 36b), die jeweils auf der einen und der anderen Seite der Tür (1) angeordnet sind und mit denen die Schwenkachsen (3a, 3b) der Vorrichtungen freisetzbar sind, die sich auf der Seite des Türstocks befinden, die das Öffnen der Tür (1) in der Richtung (F5) des Drucks (F4) ermöglicht, der auf die eine oder die andere Öffnungsstange (36a) ausgeübt wird, und andererseits Verriegelungsmittel (39) umfasst, welche von derjenigen der Öffnungsstangen (36a) betätigbar sind, die als erste gedrückt worden ist, und die andere Stange (36b) arretieren.

#### Claims

1. Safety door block including, on the one hand, a casing having no high rebate but having left and right side rebates (40) with reserved profiles, and a door (1) hinged on one side of said

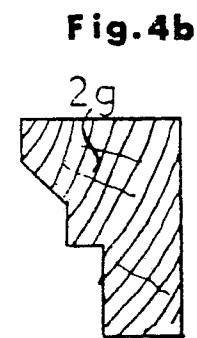
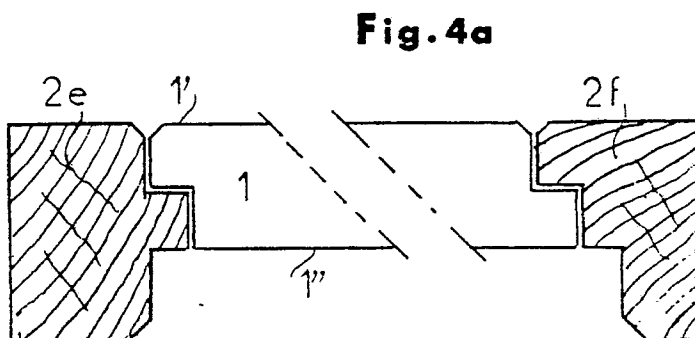
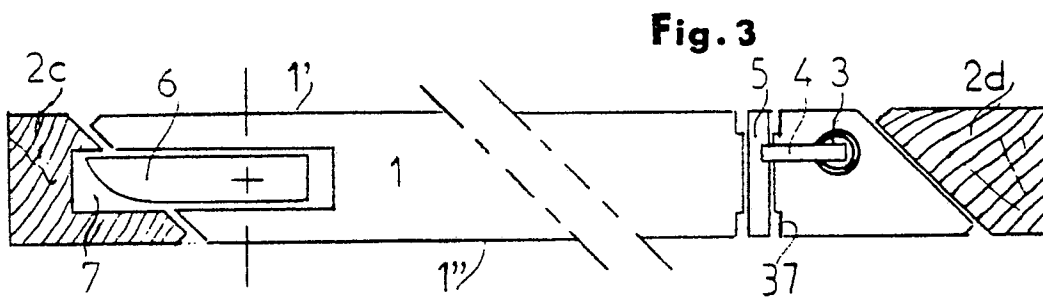
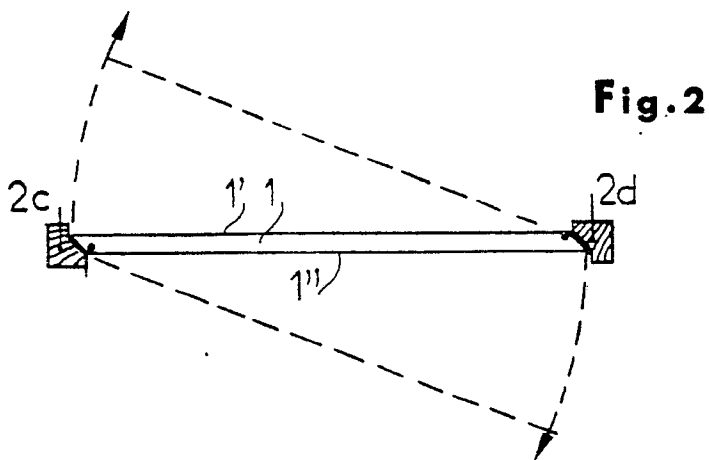
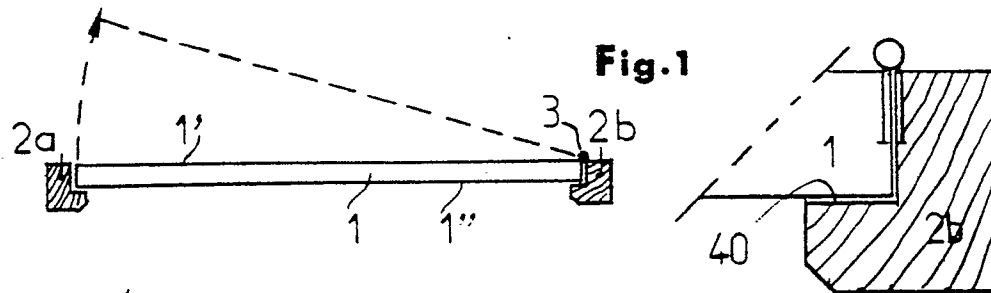
casing, so that the door be able to pivot for opening towards the inside of the room thus equipped, and on the other hand at least a pair of supporting and rotary guidance devices, each comprising a first receiving element designed to be fixed to the door and a second receiving element designed to be fixed to the casing, the two elements being capable of coming into alignment with one another and of being connected by means of a pivot (3, 3a, 3b, 3c) inserted along their longitudinal axis, control means (10, 10a) permitting said pivot to be released from one of the said receiving elements, characterized in that said control means (10, 10a) are accessible at least from the outer face (1'') of the door in relation to its opening direction, whereby a door opening inwards can be unhinged from the outside and be extracted from the casing outwards.

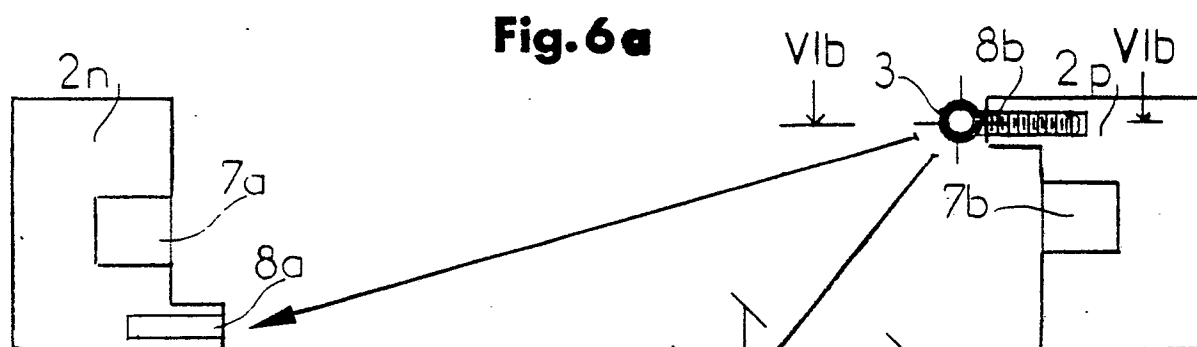
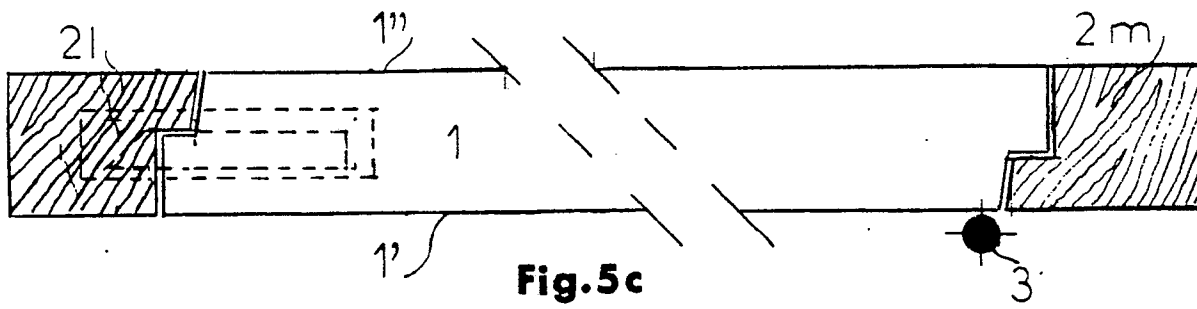
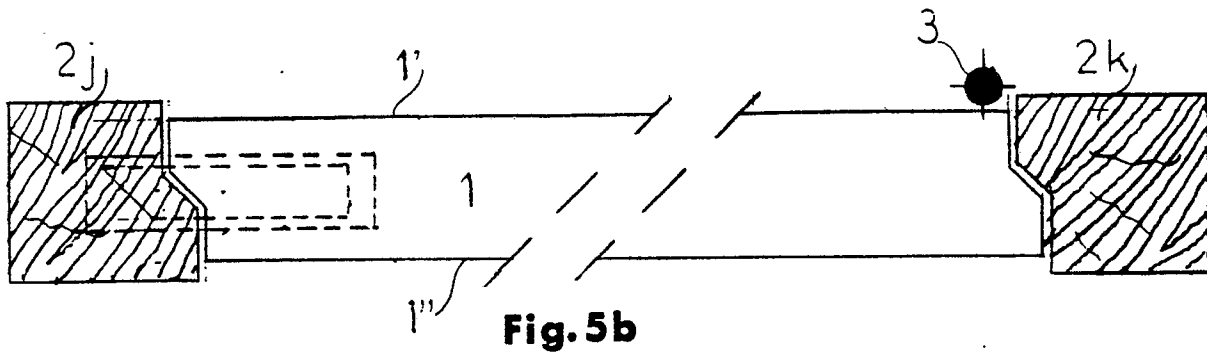
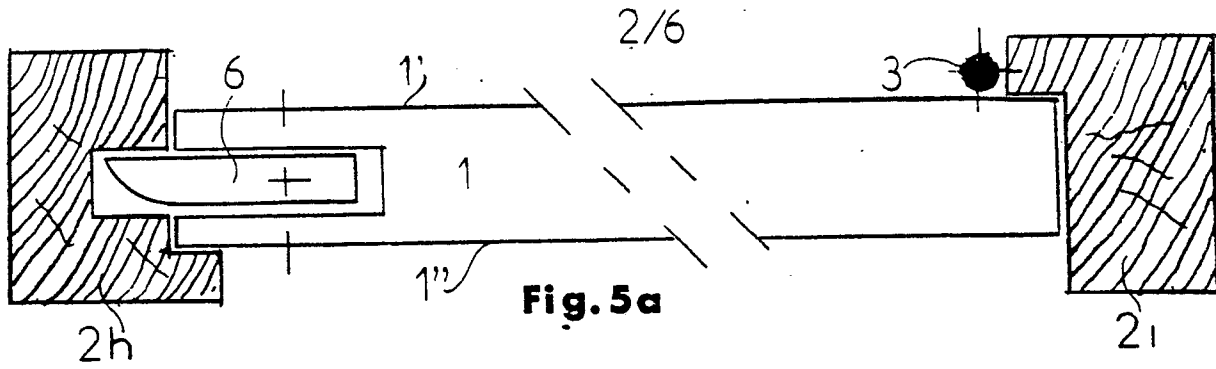
2. Door block according to claim 1, characterized in that the control means consist of a piece (11, 11a) having a cut-out (10, 10a) capable of receiving an operating member, the said piece being connected to, or incorporating, or giving access to drive means (13, 18a) engaging with the said pivot (3, 3a, 3b, 3c).

3. Door block according to claim 1, whose set of two supporting and rotary guidance devices respectively equip the lower and upper parts of a door, characterized in that the control means consist of an espagnolette (24), the lower and upper rods (23) of which are designed respectively to release the pivots (3d) from the lower and upper devices.

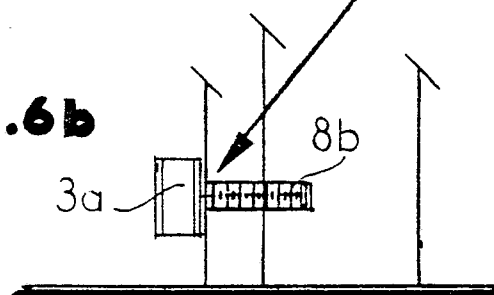
4. Safety door block according to claim 1, characterized in that the door is a fire-proof door (1) hinged to the casing both on the right side and on the left side by means of devices accordingly to any one of claims 1 to 3, and in that there is provided, on the one hand, a pair of antipanic opening bars (36a, 36b) arranged respectively on one side of the door (1) and on the other side and designed to disengage the pivots (3a, 3b) from the devices located on the side of casing which allows the door (1) to be opened in the direction (F5) of the push (F4) exerted on one opening bar (36a) or the other, and, on the other hand, locking means (39) actuated by that opening bar (36a) which was the first to be pushed and blocking the other bar (36b).

1/6

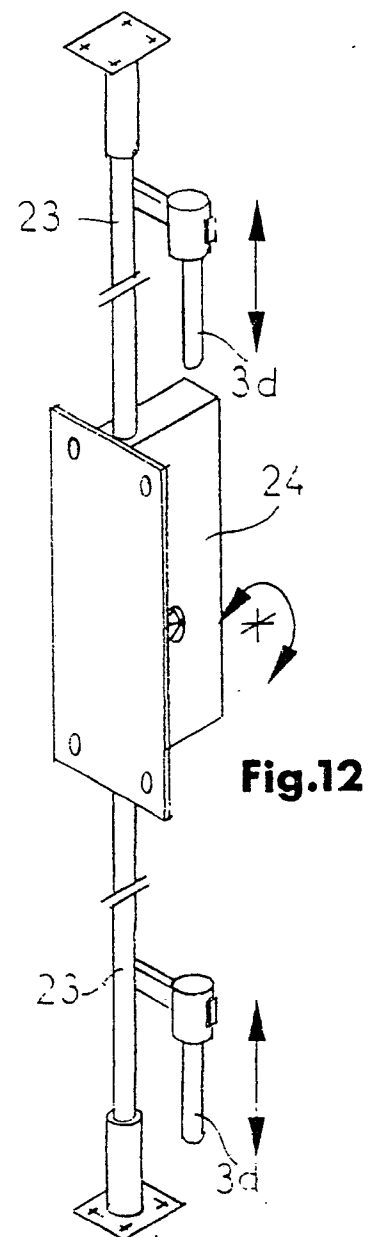
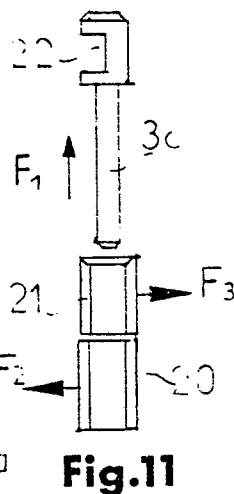
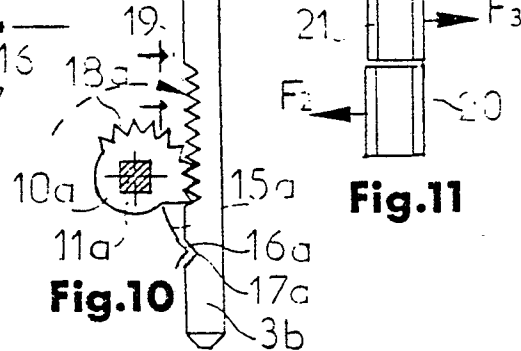
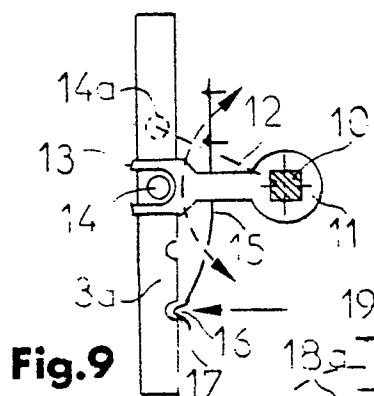
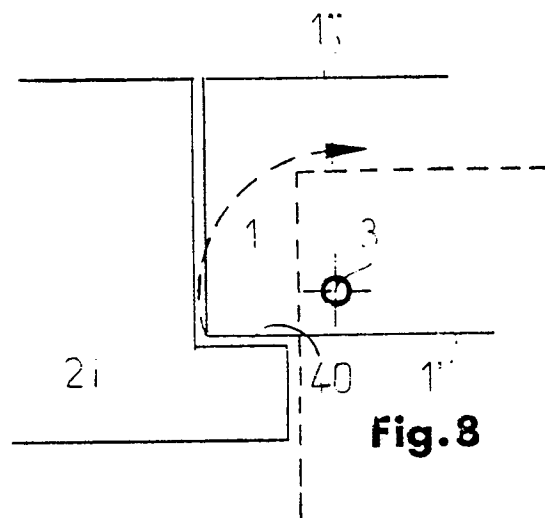
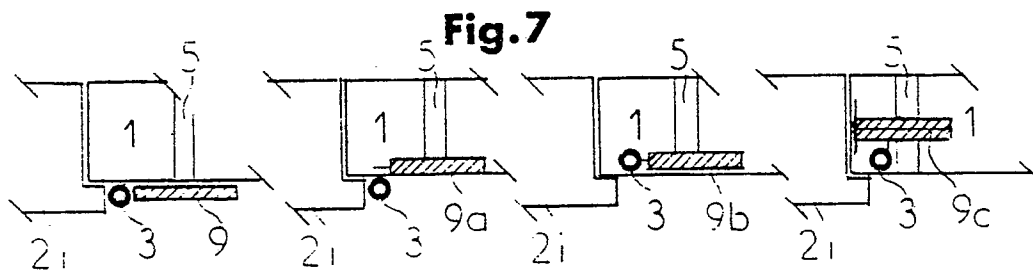




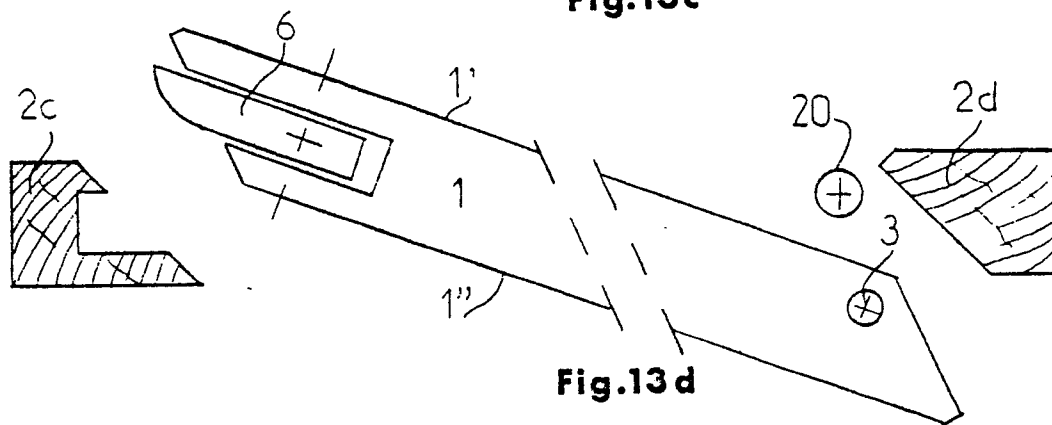
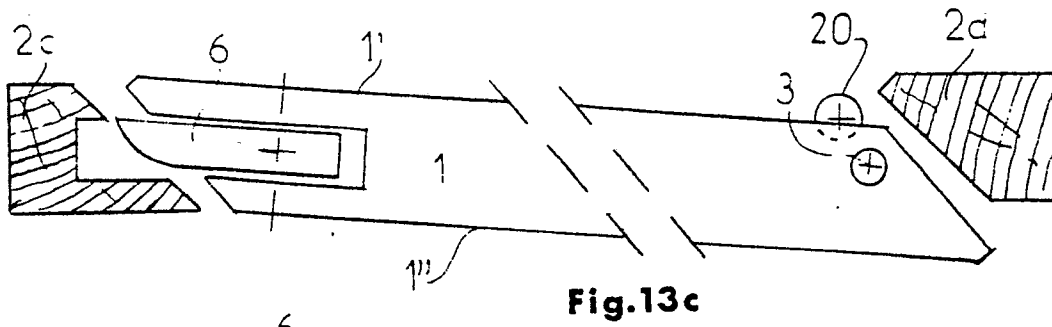
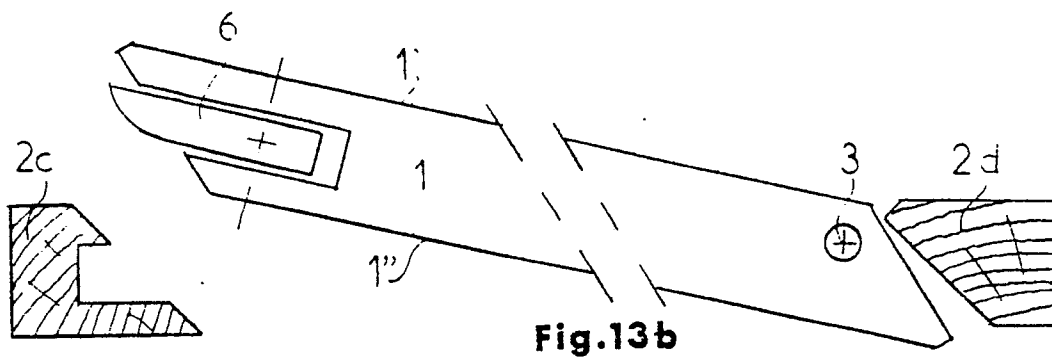
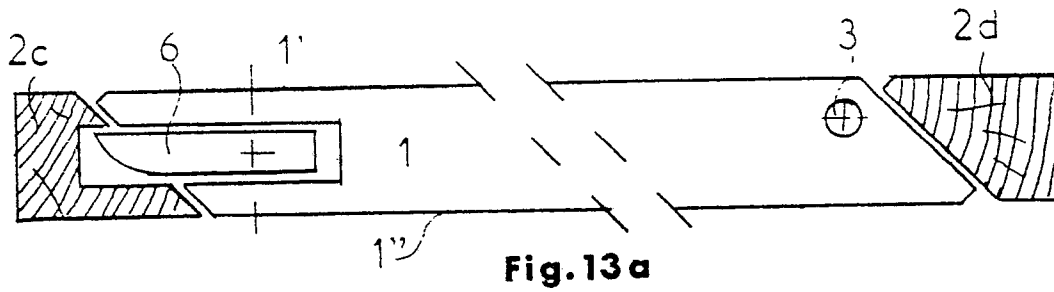
**Fig. 6b**



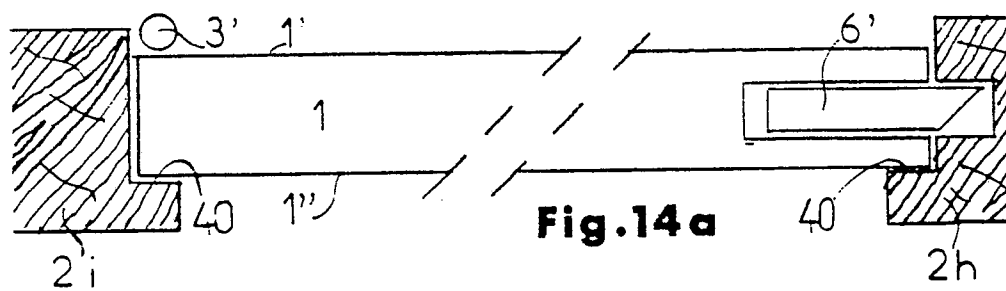
3/6



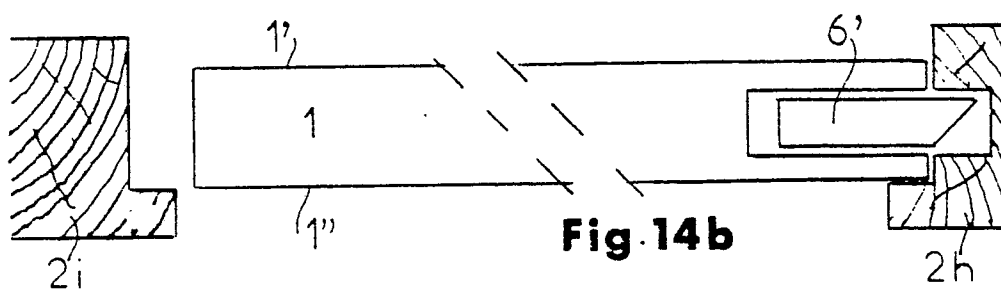
4/6



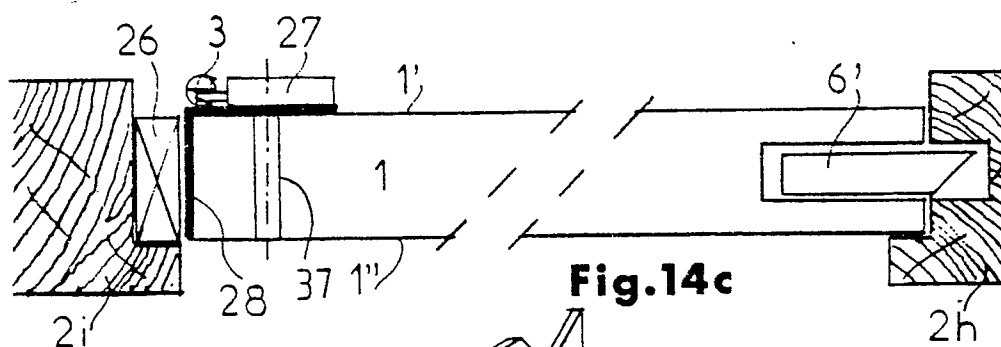
5/6



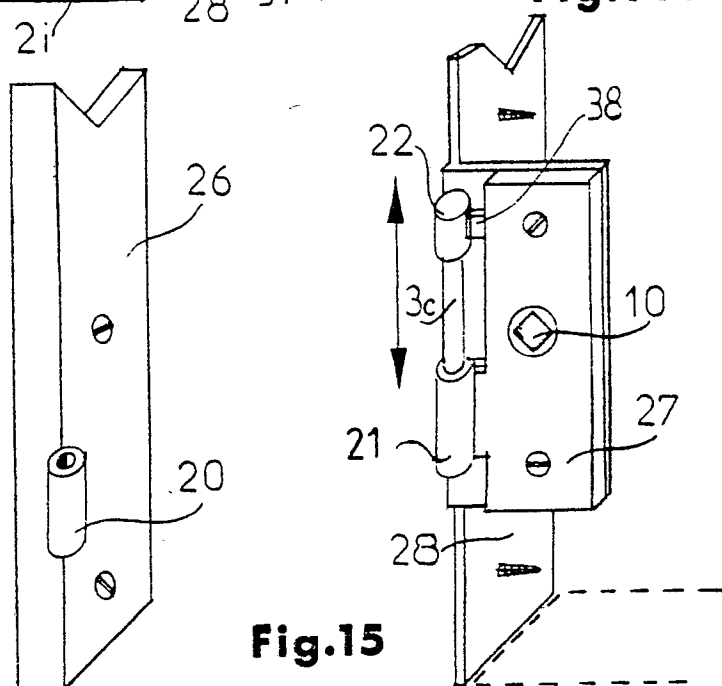
**Fig.14a**



**Fig. 14b**



**Fig.14c**



**Fig.15**

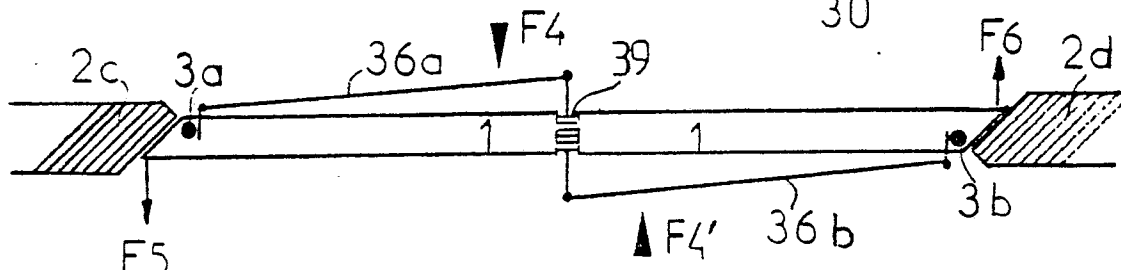
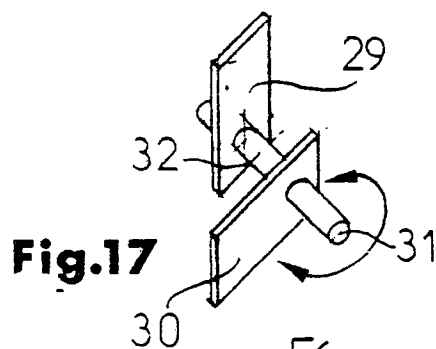
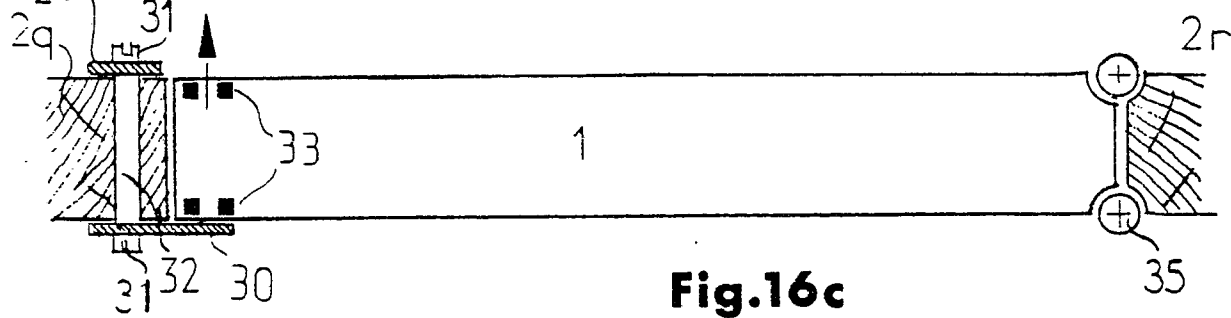
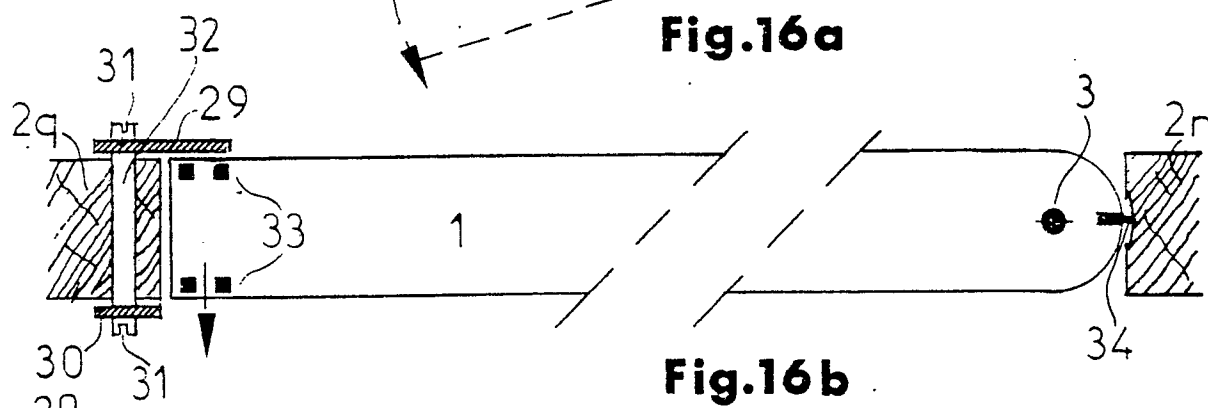
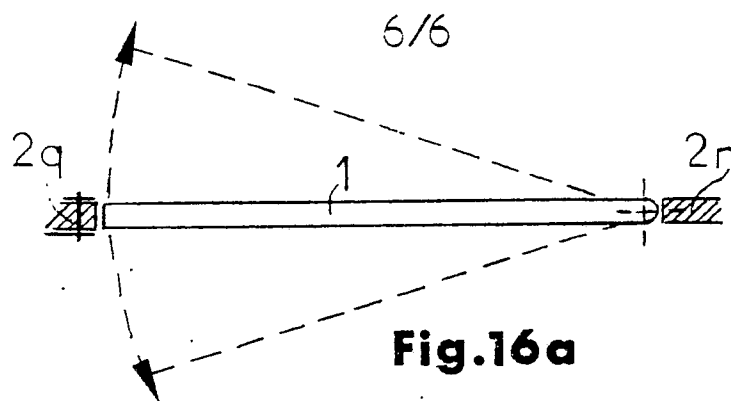


Fig.18